

CLAIRLAND Désherbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

- Pictogrammes de danger : Aucun
- Mention d'avertissement : Aucune
- Mentions de danger : Aucune
- Conseils de prudence : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P501 - Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
- Phrases additionnelles : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No. -INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Glyphosate-diammonium	69254-40-6	Danger pour le milieu aquatique, chronique - Aquatic Chronic 2; H411	0,81 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

CLAIRLAND Désherbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction - pour les grands feux : Mousse résistant à l'alcool ou Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

CLAIRLAND Désherbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

CLAIRLAND Désherbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition :

Glyphosate-diammonium :

- 10 mg/m³ (VME – 8 heures) SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
- Protection des mains : Les gants résistants aux produits chimiques ne sont habituellement pas exigés. Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.
- Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.
- Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Forme	: Liquide
Couleur	: brun clair à brun foncé
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6,3 à 1 % p/v
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 104°C
Température d'auto ignition	: > 650°C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,29 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 71 mPa.s à 20°C 50 mPa.s à 40°C
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif

CLAIRLAND Désherbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

Propriétés comburantes : Non-oxydant

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 42,6 mN/m à 20 °C

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

CLAIRLAND Désherbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 femelle rat, > 5.000 mg/kg. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50 mâle et femelle rat, > 5,12 mg/l , 4 h. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50 mâle et femelle rat, > 5.000 mg/kg. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	lapin: Modérément Irritant. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	lapin: Modérément Irritant. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Cochon d'Inde: Non sensibilisant. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	<i>glyphosate-diammonium</i> : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Cancérogénicité :	<i>glyphosate-diammonium</i> : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Tératogénicité :	<i>glyphosate-diammonium</i> : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Toxicité pour la reproduction :	<i>glyphosate-diammonium</i> : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	<i>glyphosate-diammonium</i> : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	: CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel), 800 mg/l , 96 h. Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	: CE50 <i>Daphnia magna</i> , 160 mg/l, 48 h. Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
Toxicité des plantes aquatiques	: CE50b <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes), 140 mg/l, 72 h. CE50r <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes), > 320

CLAIRLAND Désherbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

mg/l, 72 h. Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

CE50 – Lentille d'eau (*Lemna gibba*) : 23 mg/l – 7 jours - Basé sur des tests réalisés sur des produits similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau : *glyphosate-diammonium* : Dégradation par périodes de demi-vie: 302 jours Persistant dans l'eau

Stabilité dans le sol : *glyphosate-diammonium* : Dégradation par périodes de demi-vie: 1,4 à 19 jours dans le sol : Non persistant dans les sols.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

glyphosate-diammonium : Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

glyphosate-diammonium : Le glyphosate est immobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

glyphosate-diammonium : La substance n'est pas considérée comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

CLAIRLAND Dés herbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

CLAIRLAND Dés herbant Tous Jardins Prêt à l'Emploi - CLAIRPUL3000 - 3167770205022

Référence : FDS_177_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 21/09/2016
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la RUBRIQUE 3 (Informations sur les composants)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RESOLVA SPRAY – AMM n° 2070170

Cette FDS a été révisée concernant les RUBRIQUEs 2 et 3.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.